



RETURN BIDS TO: / RETOURNER LES SOUMISSIONS A:

Courier To: Bid Receiving/Réception des sousmissions
Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
Procurement & Contracting Services
Bid Receiving Unit,
5th Floor, 10065 Jasper Avenue NW
Edmonton, AB T5J 3B1/ Adresse courrier:
Réception des soumissions
Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Services des acquisitions et des marchés
Unité de réception des soumissions
5e étage, 10053, avenue Jasper N.O.
Edmonton, AB T5J 3B1

Please note: If submitting your bid packages via Canada Post you must request the "Signature and Identity Services" on your Canada Post package to ensure that there is a personal hand-off between Canada Post and the RCMP Bid Receiving Unit. / **Veillez noter:** Si vous faites parvenir vos documents de soumission par l'entremise de Postes Canada, vous devez demander les « services avec signature et preuve d'identité » de Postes Canada afin de vous assurer qu'il y aura une remise de main à main entre Postes Canada et l'Unité de réception des soumissions de la GRC.

OR / OU

Fax: 780-454-4523 / **Télécopieur :** 780-454-4523

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté l Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Bidder's Legal Business Name – Nom légal du soumissionnaire:

Telephone # - Numéro de téléphone:

Email - Courriel:

Title-Sujet: Flooring Upgraded on Five (5) Employee Houses - Pukatawagan, MB / Modernisation du revêtement dans cinq (5) maisons d'employés - Pukatawagan, au Manitoba	
Solicitation No. - N° de l'invitation : M5000-18-3659/A	Date: 8 December 2017
Amendment No. – N° modif : 001	
GETS Reference No. - No. De Référence du SEAG: PW-17-00804899	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin	
At /à :	2:00 PM / 14 h MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	19th December 2017 /19 Décembre 2017
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes	
Instructions See herein — Voir aux présentes	
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sandra E. Robinson, Senior Procurement Officer	
Telephone No. – N° de téléphone 780-670-8626	Facsimile No. – N° de télécopieur 780-454-4523

COMPLETE BELOW IN FULL - REMPLISSEZ CI-DESSOUS EN ENTIER	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



ENGLISH:

Amendment 001 has been raised to provide answers to questions that were raised.

Question 1: The SOW demands a 28 mil wear layer however the flooring spec'd only has a 20 mil wear layer ?

Answer: This is an error. The flooring product must be a minimum 20 mil wear layer.

Question 2: The SOW demands a 40% recycle content however the flooring spec'd does not meet that recycle content?

Answer: RCMP will accept products with 10% or more recycled content.

Question 3: The SOW calls for the products to be installed as per manufacturers recommendations.

Answer: Yes.

Question 4: A. As per the specs the areas that have carpet have a plywood sub-floor, the manufacturer only warranties two installation practices, either we install a Ulay product (patch the joints first) then install the product OR we use a rolled membrane called S1841 then the product. Simply patching the existing plywood is NOT an acceptable application and carries no warranty. Can you advise as to which application we should follow as the cost difference is significant?

Answer: A rolled membrane product compatible with the flooring product shall be used.

Question 5: In the areas that have sheet vinyl to be removed we can use either above noted application directly over the existing underlay if it's a K3 particle board underlay and in good condition?

Answer: A rolled membrane compatible with the new flooring product shall be used.

If it's a Ulay product (7mm plywood) we can patch and then do the install?

Answer: Yes, provided the Ulay is an acceptable underlay for the new flooring product and will not void warranty.

Our rep advises that we cannot install directly over any K3 / particle board product as this will void any warranty.

Question 6: Can you advise as to what type of underlay is under the existing sheet vinyl and which application we need to follow as again the cost difference is substantial?

Answer: Unknown.

Question 7: Are we doing the staircases on DBU 68-70? or simply a new bullnose at the top stair where it meets the new flooring?

Answer: There are three sets of stairs in DBU 68 - 70. The flooring shall extend down the short set of stairs to the rear entrance, and up the stair to the small laundry room in each residence, but will not extend down the staircase to the basement.

Question 8: Could you confirm if the contractor has to replace all the underlay in these units.

Answer: Underlay must be replaced with a rolled membrane compatible with the LVT product.



Amendment 001 was raised to make the following change:

DELETE THE FOLLOWING:

Solicitation Closes – L’invitation prend fin		
At /à :	2:00 PM / 14 h	MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	2017 December 12th	

INSERT THE FOLLOWING:

Solicitation Closes – L’invitation prend fin		
At /à :	2:00 PM / 14 h	MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	2017 December 19th	

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME <<<END>>>

FRENCH:

L'amendement 001 a été apporté afin de répondre aux questions qui ont été posées.

Question 1 : L’EDT prévoit une couche d’usage de 28 mils, mais les spécifications du revêtement de sol indiquent une couche d’usage de 20 mils.

Réponse : C’est une erreur. La couche d’usage du revêtement de sol doit avoir une épaisseur d’au moins 20 mils.

Question 2 : L’EDT prévoit 40 % de contenu recyclé, cependant les spécifications du revêtement de sol ne respectent pas cette exigence relative au contenu recyclé.

Réponse : La GRC acceptera des produits avec 10 % ou plus de contenu recyclé.

Question 3 : L’EDT prévoit que les produits doivent être installés conformément aux recommandations des fabricants.

Réponse : Oui.

Question 4 : A. Conformément aux spécifications, les aires recouvertes d’une moquette ont une sous-couche en contreplaqué, le fabricant ne garantit que deux méthodes de pose, soit nous appliquons le produit Ulay (rapiéçage des joints d’abord), puis nous installons le produit OU nous utilisons une membrane S1841 en rouleau, puis le produit. Il N’EST PAS acceptable de simplement rapiéçer le contreplaqué existant et cette méthode n’est pas garantie. Pouvez-vous nous indiquer quelle méthode nous devrions utiliser, car la différence de coût est considérable ?

Réponse : Une membrane en rouleau compatible avec le revêtement de sol doit être utilisée.

Question 5 : Dans les endroits où le vinyle doit être enlevé, pouvons-nous utiliser l’une ou l’autre méthode d’application directement par-dessus la sous-couche existante si cette dernière est en panneaux de particules K3 et qu’elle est en bon état?

Réponse : Une membrane en rouleau compatible avec le nouveau revêtement de sol doit être utilisée.



Si c'est un produit Ulay (contreplaqué de 7 mm), pouvons-nous le rapiécer, puis l'installer?

Réponse : Oui, pourvu que le produit Ulay est une sous-couche acceptable pour le nouveau revêtement de sol et qu'il n'annule pas la garantie.

Notre représentant nous a déconseillé de poser le produit directement par-dessus un panneau de particules K3, car cela annulera la garantie.

Question 6 : Pouvez-vous nous indiquer quel type de sous-couche se trouve présentement sous le vinyle et quelle méthode d'application nous devons utiliser? Car, encore une fois, la différence de coût est considérable.

Réponse : Nous ne le savons pas.

Question 7 : Allons-nous refaire les escaliers du bâtiment DBU 68-70? Ou simplement poser un nouveau nez de marche au haut des escaliers au point de rencontre avec le nouveau revêtement de sol?

Réponse : Il y a trois escaliers dans le bâtiment DBU 68-70. Le revêtement de sol doit se prolonger sur le petit escalier de l'entrée arrière et sur la marche menant à la salle de lavage de chaque résidence, mais ne doit pas se poursuivre sur l'escalier qui descend au sous-sol.

Question 8 : Pouvez-vous confirmer si l'entrepreneur doit remplacer toutes les sous-couches de ces unités?

Réponse : Les sous-couches doivent être remplacées par une membrane en rouleau compatible avec le revêtement LVT.

Amendement 001 a été soulevé pour apporter les modifications suivante :

SUPPRIMER :

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2:00 PM / 14 h	MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	12 Décembre 2017	

INSÉRER :

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2:00 PM / 14 h	MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	19 Décembre 2017	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES <<<FIN>>>